

Soutenance de mémoire - *orientation sociologie* - de  
Naïm Laghnimi

**Pères séparés et divorcés : vers une redéfinition de la paternité ?**

**Directeur de mémoire : François Hainard**

**Expert : Christophe Jaccoud**

**21 février 2014, 16h00**

**Bâtiment MAPS – FH 27**

## Résumé

Sans doute plus qu'aucune autre institution, la famille connaît de constants et profonds bouleversements. Parmi ces transformations, nous pourrions citer, entre autres, la multiplication des familles monoparentales et recomposées (Déchaux 2007). Or, ce dernier phénomène n'a pas été sans conséquence sur les modèles parentaux. « *L'augmentation des familles monoparentales et recomposées a fragilisé la place des pères. Certains s'estiment évincés, déchus de leurs droits par les juges. Des mouvements « masculinistes » voient le jour, sur le modèle de ceux qui existent déjà en Amérique du Nord* » (Déchaux 2007 : 70). De fait, cette fragilisation de la place des pères est une réalité aisément constatable en Suisse. Ainsi, en 2007, 14'700 enfants mineurs ont vécu le divorce de leurs parents. Le processus de partage qui dès lors s'opère pour attribuer la garde des enfants se caractérise par une répartition très inégalitaire en faveur de la conjointe. Face à ce constat, on assiste en Suisse à un développement des mouvements de défense des droits des pères qui s'insurgent contre ce qu'ils perçoivent comme un système judiciaire injuste qui les dépouillerait de leurs droits. De par un lobbying auprès des pouvoirs publics et une sensibilisation de l'opinion publique, ils militent activement pour défendre les intérêts des pères. Un lobbying qui inquiètent certaines féministes qui dénoncent un « *retour de la loi du père* » (Dufresne et Palma 2002). Face à ces discours, nous avons voulu nous rendre compte à quoi ressemblait la paternité dans la Suisse d'aujourd'hui. Nous appuyant sur une sociologie à la fois dispositionnelle et contextuelle, nous nous sommes donc d'abord demandé quelles formes prennent cette paternité durant la vie de couple et de mariage. Ensuite, nous avons voulu voir de quelle manière un contexte comme la séparation, qui constitue souvent un moment de crise pour les intéressés, modifiait le type de paternité dans laquelle s'inscrivait l'acteur, en inhibant ou actualisant certaines de ses dispositions qui étaient en veille durant la vie en couple. Cette transformation du type de paternité demandant un effort d'adaptation, nous nous demanderons alors quelles sont les principales difficultés qu'ils rencontrent à ce moment. Ces difficultés ayant aboutit au regroupement de certains pères en mouvements paternelles appelant à la réforme, nous nous demanderons finalement quels sont leurs revendications et les idées qu'ils défendent. Pour répondre à toutes ces questions, nous avons conduit une vingtaine d'observations et d'entretiens dans une grande partie de la Suisse romande.